

Tout Personnel**Septembre 2023 - n° 323****Remboursement repas tiré du sac : où en sommes-nous ?**

En juin le SNUPFEN vous alertait sur les intentions de la Direction de réduire quasiment de moitié le remboursement aux personnels fonctionnaires du repas, pris en forêt et tiré du sac, sans justificatif de dépense : de 17,50 € jusqu'à présent à 9,00 €.

L'injustice est majeure puisque seraient pénalisés les personnels choisissant de manger à midi sur le terrain plutôt que d'aller dans un restaurant éloigné ou de rentrer chez eux afin de :

- réduire les déplacements : temps, argent et empreinte environnementale ;
- gagner en efficacité quitte à ne pas pouvoir manger au sec après une matinée pluvieuse, au chaud après une matinée bien froide ou au frais après une matinée étouffante.

La manœuvre est cynique : l'économie ainsi réalisée au détriment des personnels fonctionnaires concernés financerait en partie les hausses prévues des taux de restaurant, d'hôtel et autres liées à l'inflation galopante...

Cette alerte a provoqué de nombreuses réactions tant parmi les personnels de terrain que parmi des personnels d'encadrement. **La Direction Générale a fourni les explications suivantes :**

- Depuis début 2019, les agents peuvent prétendre à la prise en charge de leurs frais de transport, hébergement et repas, sous réserve de présenter un justificatif de dépense (décret n°2019-139 du 26 février 2019). À l'ONF le texte n'a pas été mis en application jusqu'à ce que la DG planche sur un dispositif public/privé...
- Si la Direction continue à rembourser 17,50 € sans justificatif le repas tiré du sac pris en forêt, l'URSSAF pourrait dès lors considérer qu'il s'agit d'une rémunération « cachée » soumise à cotisations et à déclaration par le bénéficiaire en avantage en nature.

Pour le SNUPFEN ces arguments ne sont pas recevables

Quand l'employeur ne peut pas réduire la pénibilité, il doit compenser et payer... surtout quand il réalise depuis si longtemps autant d'économies sur le dos des personnels : réduction d'effectifs, gel du point d'indice, multiples suppressions de dotations d'habillement, d'achat au plan local...

La DG n'aime pas les cotisations ? Au SNUPFEN, nous sommes POUR : elles financent sécurité sociale et allocations familiales soit une part importante de la solidarité nationale.

Face aux réactions des personnels et de vos représentants, la Direction Générale affirme réfléchir à différentes solutions pour compenser au moins en partie la baisse induite :

- Un remboursement aux alentours de 13 € pour des repas à emporter avec justificatif,
Commentaire : a-t-on connaissance en haut lieu des distances à parcourir pour acheter un repas à emporter dans de nombreuses zones rurales ?

- Ou une revalorisation de l'Indemnité de Fonction de Sujétion et d'Expertise (IFSE versée aux seuls fonctionnaires) mais qui ne serait revalorisée que pour les personnels en UT,

Commentaire : donc rien pour les salariés quand la DG prétend rechercher l'équité entre les personnels de tous statuts ! Donc rien pour les personnels techniques non affectés en UT qui mangent régulièrement en forêt : où est l'équité ?

- Ou une modulation de prime.

Commentaire : pour qui ? Calculée comment ? Et surtout pendant combien de temps ?

Faut-il que la Direction nous prenne vraiment pour ce que nous ne sommes pas...

Le SNUPFEN rejette catégoriquement ces propositions

Il revendique pour les personnels de tous statuts le remboursement de 20,50 € pour tout repas pris lors des journées continues de travail en forêt, que ces repas soient pris au restaurant avec justificatif de dépense ou en forêt sans justificatif.

Et maintenant ?

Le 20 septembre prochain la DG convoque les représentants du personnel en CSAC (droit public) et en CSEC (droit privé) pour examiner son projet de note de service... non transmis à cette heure.

La saison du travail collectif en forêt va reprendre, là où elle a pu faire une pause.

Nous vous engageons à échanger sur ce sujet au sein de vos équipes et à faire part à vos directeurs de votre avis sur ce projet de régression :

- Pour défendre la gamelle, ce qui est à la fois honorable et potentiellement payant 😊
- Pour ne pas avoir bientôt à dire ? « A midi, j'suis parti, la gamelle c'est fini. »

« Faites, prenez parti, que rien ne vous arrête » Molière

Post scriptum :

Nous n'abordons volontairement pas ici les taux de nuitées ni les disparités des taux kilométriques tant le sujet est complexe. Mais nous ferons part à l'administration, dans les instances représentatives, de vos revendications légitimes au regard de l'inflation et de la nécessaire harmonisation par le haut de l'ensemble des indemnités, tous statuts et métiers confondus. En effet, les indemnités compensatrices de dépenses effectuées dans l'intérêt du service ne sauraient être discriminatoires et/ou remplacées par des primes aléatoires et incertaines, dans le temps comme dans l'espace, qui plus est soumises à impôt !"